

Rapport de mission Toubacouta + PNNK (Sénégal)		
Préparé par : STEHL, David – CLT/WHC/AFR Date : 28/07/2023		
Visas : Chief CLT/WHC/AFR: DIR/WHC:		We have to follow up closely this project, as it is a crucial target of Priority Africa. 7/9/2023 
Lieu(x) visité(s) : Toubacouta + Parc national du Niokolo-Koba (nuitées à Tambacounda)		Distribution : • WHC/AFR • CLT/Dakar+Abuja
Dates de la mission : 11/06 – 16/06/2023		Co-voyageurs de l'UNESCO : Moussa WELE (UNESCO Dakar)

BUT DE LA MISSION

Cette mission s'est effectuée pour l'organisation, la facilitation et l'encadrement de l'atelier intitulé "Vers le retrait des sites d'Afrique de l'Ouest de la Liste du patrimoine mondial en péril - Atelier de suivi de l'état de conservation souhaité pour le retrait des sites de la Liste du patrimoine mondial en péril" qui s'est tenu du 12 au 16 juin 2023 d'abord à Toubacouta dans le Delta du Saloum, bien du patrimoine mondial, et au Parc national du Niokolo-Koba, bien du patrimoine mondial inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

L'objectif de cet atelier était de soutenir le processus d'élaboration ou de finalisation du DSOCR et la mise en œuvre des mesures correctives pour les 6 biens (3 naturels et 3 culturels) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en Afrique de l'Ouest, et approfondir les réflexions sur une meilleure utilisation des mesures correctives et de l'état de conservation souhaité en vue d'une mobilisation des partenaires techniques et financiers et de leur soutien à l'atteinte du DSOCR face à la perception négative de la Liste en péril par les États parties et les partenaires à la conservation.

Comme précisé dans la note conceptuelle (en annexe), il s'agissait d'aborder les défis auxquels font face les sites suivants :

Biens	Pays	Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril
Réserve naturelle intégrale du mont Nimba	Côte d'Ivoire/Guinée	1992
Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré	Niger	1992
Parc national du Niokolo-Koba*	Sénégal	2007
Tombeau des Askia	Mali	2012
Villes anciennes de Djenné	Mali	2016

Tombouctou	Mali	1990 – 2005 et 2012 - présent
------------	------	-------------------------------

Il était question d'élaborer des feuilles de routes pour le pour l'élaboration ou la finalisation du DSOOCR, y compris des indicateurs, d'un calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives et d'un plan d'action chiffré, ainsi que de leur intégration dans le plan de gestion du bien en vue du retrait des biens de la liste du patrimoine mondial en péril.

Au final cet atelier entendait donner un souffle important à une dynamique sous-régionale en faveur des sites du patrimoine mondial en péril et d'aborder la question de la mobilisation de partenaires internationaux et de fonds pour la mise en œuvre des mesures correctives.

RÉSUMÉ DE LA MISSION

L'organisation de l'atelier a bénéficié d'une mobilisation très efficace des collègues à Dakar et à Bamako ce qui a permis d'assurer un formidable travail en équipe et un déroulement sans réelles difficultés. Ainsi, tous les participants ont pu se rendre au Sénégal et au lieu de la réunion.

Conformément au programme, la mission s'est déroulée en deux phases :

Une première phase a eu lieu à Toubacouta dans le Delta du Saloum, du 12 au 14 juin avec un atelier qui a permis de discuter sur la stratégie DSOOCR pour les six (6) sites d'Afrique de l'Ouest ci-dessous inscrits sur la Liste en péril :

- Réserve naturelle intégrale du mont Nimba - Côte d'Ivoire/Guinée
- Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré -Niger
- Parc national du Niokolo-Koba -Sénégal
- Tombeau des Askia- Mali
- Villes anciennes de Djenné- Mali
- Tombouctou – Mali

Cette phase a été suivie d'une deuxième qui a permis de visiter le parc national du Niokolo-Koba le 15 juin afin d'échanger avec les parties prenantes sur le terrain sur les enjeux de la conservation du site et notamment les besoins et attentes des acteurs locaux, notamment les gardes, et les communautés locales.

Un rapport plus complet de l'atelier et des présentations/interventions sera préparé, une première ébauche est annexée à ce rapport de mission. Les présentations PPT ont été collectées et sont disponibles.

Déroulement de l'atelier à Toubacouta

La cérémonie d'ouverture de cet atelier s'est tenue le 12 juin en présence des autorités sénégalaises, à savoir le sous-préfet M. Hamath Saiko Ly, représentant du Maire de Toubacouta M. Bakhom, le représentant du Directeur des parcs nationaux Lt-Colonel Ibrahima Gueye, et du Directeur du patrimoine culturel du Sénégal, M. Oumar Badiane. Le représentant du Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF) a également pris la parole, suivi des interventions en ligne de SE M. Souleymane Jules Diop, Ambassadeur, Délégué permanent du Sénégal auprès de l'UNESCO, ainsi que du Chef de l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial, M. Muhammad Juma.

Ces interventions ont rappelé l'importance de cette rencontre et l'engagement de l'UNESCO et de ses partenaires à mobiliser les acteurs autour de l'amélioration des conditions de conservation des sites du patrimoine mondial dans le continent africain, et plus particulièrement l'accompagnement des sites en péril pour qu'ils puissent atteindre le DSOCR.

A. Note introductive et présentations

Note introductive (Key note) sur l'archéologie en Afrique de l'Ouest, Pr Moustapha Sall de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Suite à l'ouverture, une intervention "keynote" a été donnée à la plénière de la part du Prof. Moustapha SALL, Professeur Assimilé en archéologie et patrimoine au Département d'Histoire, Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop. Il est responsable de la Licence Professionnelle en Gestion des Patrimoines (GESPA) et Coordonnateur du Projet du Master Interuniversitaire en Gestion et Conservation du Patrimoine (MIGECOP).

M. Sall a exposé le contraste entre les priorités des pays africain, et notamment des pays de l'Afrique subsaharienne, qui relèvent surtout de la santé publique, de l'éducation, de l'alimentaire, de la sécurité, de l'infrastructure, etc. et les problèmes que rencontrent les Etats africains en matière de documentation adéquate pour une gestion appropriée des sites, notamment comparativement aux pays du Maghreb, de l'Afrique du Sud et une partie de l'Afrique de l'Est qui disposent de bonnes législations. Il est revenu sur les orientations budgétaires, sur l'absence de documentation et sur les mécanismes sous-régionaux de coordination et de synergie d'action qui constituent les principaux défis du patrimoine africain qui seraient à l'origine de la faible représentativité de la région Afrique sur la Liste du patrimoine mondial. Il a également souligné l'impact de l'absence d'une perspective économique dans la gestion des sites occasionnant leur dégradation, comme cela serait le cas des amas coquilliers du Delta du Saloum qui seraient soumis à une exploitation commerciale intense par les communautés locales.

Par la suite, plusieurs présentations ont été données pour préciser le processus d'inscription et du retrait des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril, avec un accent particulier sur l'élaboration de plans d'action chiffré, avec l'objectif de développer des feuilles de route pour chaque site représenté à l'atelier. Suite à son ouverture, l'atelier s'est donc structuré en trois parties :

- Présentations par WHC, les organisations consultatives, consultants ainsi que les représentants de Côte d'Ivoire pour leur partage de l'expérience du retrait du Pac
- Présentations par les gestionnaires des six sites sur la situation actuelle de mise en œuvre des mesures correctives et l'atteinte du DSOCR
- Travaux en groupes pour développer des propositions de feuilles de route, suivis de restitutions en plénières (avant la clôture de l'atelier et le départ au Parc national du Niokolo-Koba.

Les présentations données ont été les suivantes :

Présentation 1 : Bref aperçu et historique du processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril (David Stehl, Centre du patrimoine mondial), et

Présentation 2 : Aperçu de la Stratégie pour développer l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien sur la liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) dans la région Afrique (D. Stehl)

Pour ma part, j'ai fait deux présentations pour (a) rappeler ce qu'est le DSOCR, le processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et le mécanisme de suivi pour le retrait des biens en péril, et (b) pour donner un aperçu de la Stratégie pour développer l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) dans la région Afrique (2021-2025) du Centre du patrimoine mondial.

J'ai souligné les enjeux sécuritaires, environnementaux, et de développement auxquels font face les 15 sites en péril d'Afrique qui peuvent être à l'origine de leur mise en péril et qui peuvent aussi constituer des freins à la préparation de DSOCR, rappelant aussi que dans la région Afrique, 11 sites ne disposaient toujours pas de DSOCR.

J'ai tenu à souligner également qu'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril se voulait et premier lieu être un mécanisme pour mobiliser la communauté internationale à venir en aide à un site qui fait face à des circonstances et à des besoins exceptionnels, mais qu'une telle "mise en péril" par le Comité du patrimoine mondial et généralement perçu comme une forme de punition qui viendrait exposer les lacunes des Etats parties dans leurs responsabilités d'assurer la sauvegarde de leur sites du patrimoine mondial. J'ai informé que le Centre du patrimoine mondial avait pris l'initiative, avec le soutien de la Norvège, pour tenter de corriger et améliorer cette perception négative de la Liste en péril.

Présentation 3 : Processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et mécanisme de suivi pour le retrait. Dr. Youssouph Diédhiou, UICN

Cette présentation a offert un aperçu plus détaillé et approfondie du processus de mise en péril et du mécanisme de suivi réactif devant mener au retrait. Il a souligné à son tour la nécessité de bien comprendre que d'inscrire un bien sur la liste en péril ne doit pas être perçu comme une sanction et encore moyen constitué une honte pour l'état partie mais plutôt une opportunité pour accroître la surveillance sur le site et mettre en place des dispositifs palliatifs.

Présentation 4 : Etude de cas : Parc National Los Katios en Colombie, Kathy Zischka, UICN (en ligne)

Cette présentation visait à mettre en évidence l'utilité du mécanisme de la mise en péril pour initier des mesures correctives afin de préserver la VUE d'un bien. L'exemple donnée était le modèle du plan d'urgence mis en place par la Colombie et suite auquel le Parc National Los Katios a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril grâce à un état de conservation très satisfaisant. Quatre grands facteurs avaient alors contribué à cette réussite notamment : i) la reconnaissance de l'Etat de la Colombie de l'intérêt et l'importance de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial ; ii) la vaste coopération pour la mobilisation des ressources financières et techniques ; iii) la stratégie de conservation ; iv) l'engagement de l'état.

Présentation 5 : Plan d'action chiffré et contribution à la mise en œuvre effective des mesures correctives et à l'atteinte de l'état de conservation souhaité. M. Carlo Ossola (ICCROM)

La question de l'élaboration d'un plan d'action chiffré était un aspect central à l'atelier. La présentation insistait sur les orientations pour l'élaboration de bonnes mesures correctives et d'indicateurs adéquats soutenus par un plan d'action chiffré. En ce sens, il a indiqué que l'ICCROM était en phase d'élaboration d'un document technique qui vise à aider les États et les gestionnaires de sites à réaliser des plans d'action chiffrés. Afin d'avoir une compréhension

commune de la terminologie, un glossaire est en cours d'élaboration. Le plan d'action chiffré permet surtout d'établir une communication et rechercher des fonds. Le mécanisme consiste à définir les indicateurs et les mesures correctives mais également à établir un cadre temporel et à définir les objectifs du plan d'action chiffré.

Présentation 6 : Partage d'expérience du processus de retrait du Parc National de la Comoé de la Liste du patrimoine mondial en péril. Yao Roger Kouadio

Pour l'atelier il avait semblé important de bénéficier de l'expérience d'un site ayant déjà réussi à mettre en œuvre des mesures correctives pour un site en péril, à atteindre le DSOCR et à voir le site retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril. En Afrique de l'Ouest, le site le plus récent en date à avoir été retiré de la liste en péril fut celui du Parc national de la Comoé. Menacé par le braconnage, la crise socio-politique et le manque de gestion, le Parc de la Comoé a été inscrit sur la Liste du patrimoine en péril en 2003. La mise en œuvre des mesures correctives et l'atteinte des indicateurs avaient ensuite favorisé le retrait du site de la Liste en péril en 2017. L'engagement de l'état partie, la mobilisation de partenaires techniques, et financiers, l'appui des autorités administratives, l'implication des communautés locales le rapportage régulier sur l'état de conservation du bien sont autant de facteurs qui ont participé à l'atteinte du DSOCR.

Durant la discussion qui a suivi, il a été mentionné qu'un mécanisme de financement durable du PN de la Comoé a été mis en place grâce à un placement, par la coopération allemande d'un montant de 10 000 000 € dans une banque ivoirienne dont les intérêts générés annuellement sont mis à la disposition de l'OIPR pour la mise en œuvre des activités de gestion. De plus, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le dénombrement des mammifères a permis d'utiliser les images issues des pièges photographiques et de développer un logiciel dont l'algorithme détermine les effectifs de la faune.

Présentation 7 : Partage d'expérience sur le processus de développement de l'état de conservation souhaité des 3 sites culturels du Mali. M. Lassana Cissé

Alors que l'atelier de Kinshasa en 2022 était exclusivement consacré aux sites naturels, cet atelier de Toubacouta incluait trois sites culturels, tous se situant au Mali, à savoir le Tombeau des Askia, les Villes anciennes de Djenné et Tombouctou. Cet exposé par M. Lassana Cissé qui a accompagné le travail déjà effectué pour l'élaboration du DSCOR des sites maliens, a permis de revisiter les causes de l'inscription des trois sites du Mali sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Parmi ces différents facteurs, en plus du facteur principal qu'est l'insécurité et les menaces par les groupes armés, se rajoutent notamment le manque d'entretien, l'altération et la modification de l'architecture, la mauvaise gestion de déchets solides, ou encore la pression démographique.

Un autre facteur qui se fait sentir de plus en plus est l'impact du changement climatique, comme le montre l'exemple de Gao et le Tombeau des Askia dont la construction des charpentes se fait normalement avec le bois de l'arbre *hasu* (*Maerua crassifolia* appartenant à la famille des capparaceae) mais qui se fait rare dû au dérèglement climatique.

Cette première journée a été clôturée par la synthèse des débats et présentations de la journée par le Dr. Youssouph Diatta qui a indiqué le processus du retrait des sites de la liste du patrimoine en péril. Dans sa présentation, il a noté la nécessité pour les Etats partis de se rapprocher du Comité du patrimoine mondial et des organes consultatifs afin de prendre connaissance des processus de retrait des sites qui nécessitent l'implication de plusieurs acteurs notamment les universitaires. Il a également conseillé à l'Etat parti du Sénégal de

convoquer une mission de suivi réactif en vue du retrait du Parc National du Niokolo-Koba dont le DSOCR a été déjà approuvé par le Comité du patrimoine mondial.

B. Aperçu de l'avancement de l'Etat de conservation souhaité des biens d'Afrique de l'Ouest inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (jour 2)

La deuxième journée était consacrée aux présentations par les gestionnaires des six sites et la situation actuelle pour la mise en œuvre des mesures correctives et le développement du DSOCR. Les présentations par les gestionnaires des sites ont permis de mieux comprendre les avancées dans l'élaboration du DSOCR et/ou la mise en œuvre des mesures correctives, mais aussi de mieux cerner les défis et contraintes diverses qui continuent à peser sur l'action en cours.

Sites naturels

1. Sénégal : Parc de Niokolo-Koba, de la mise en œuvre des mesures correctives et des progrès pour l'atteinte du DSOCR, par le Commandant Jacques Gomis

Cette présentation a permis une évaluation du processus de retrait du Parc depuis son inscription sur la liste en péril notamment la mise en œuvre des mesures correctives. En effet, des progrès sont notés dans la gestion du parc à travers notamment la mise en place d'un dispositif anti-braconnage plus renforcé basé sur les moyens aériens, le renforcement de capacités du personnel, la mise en œuvre de programme d'urgence de restauration des mares, la réhabilitation des pistes, l'actualisation du programme de suivi écologique du parc, l'aménagement de pâturage, et des points d'eau dans les villages autour du parc, marquage des limites du parc et interdiction d'activités extractives à l'intérieur et à l'extérieur du parc.

Cependant la gestion du parc est confrontée à de nombreux problèmes tel que la maîtrise de la vitesse sur l'axe RN7, route de la CEDEAO qui occasionne des heurts ou accidents d'espèce animal, et l'exploitation de la zone de carrière où un nombre d'espèces animales est enregistré.

2. Guinée/Côte d'Ivoire : Etat de conservation souhaité de la "Réserve intégrale naturelle du Mont Nimba", par M. Mory Douno

Le Mont Nimba qui fait face à des problèmes liés à des projets miniers et routiers, s'est fixé comme défi de disposer d'un taux de couverture de 100% du bien et d'une base de données actualisées sur les ressources naturelles du bien. Le bien dispose désormais d'un projet de DSOCR qui est soumis pour approbation par le Comité du Patrimoine mondial à sa prochaine 45^e session élargie (Riyad, Arabie saoudite).

3. Niger : Etat de conservation souhaité de la Réserve naturelle de l'Aïr et du Ténéré, par M. Hamissou Halilou Malam Garba

La Réserve Naturelle de l'Aïr et du Ténéré a été classée au patrimoine mondial de l'Unesco suivant les critères VII, IX et X. Elle est confrontée au changement climatique, à l'envahissement du *Prosopis juliflora*, au braconnage et à l'exploitation du bois. Le gestionnaire est revenu sur les mesures correctives du dernier suivi réactif, le système de suivi écologique, l'état de conservation souhaitée pour le retrait de la RNAT de la liste du patrimoine mondial en péril ainsi que sur les perspectives.

Sites culturels

Les trois sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en danger se trouvent tous au **Mali** et, d'une manière générale, souffrent tous des problèmes de sécurité et du manque de budget pour la conservation et la valorisation.

Il est à noter que tous les trois sites maliens disposent de mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial, mais aucun d'entre eux ne dispose à ce jour d'un DSOCR.

Grâce à un financement mis en place sous le Fonds du patrimoine mondial et une ligne budgétaire dédiée aux sites en péril, un programme de renforcement des capacités et d'accompagnement à distance et sur le terrain, conduit par notamment par CRAterre et en partenariat avec la Direction nationale du patrimoine culturel (DNPC), a été réalisé en 2022 visant l'ensemble des trois biens maliens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, suivant quelque peu le modèle de révision en parallèle et en concertation des plans de gestion 2018-2022. Les premières ébauches des DSCOR ont été obtenus et feront l'objet d'un accompagnement technique, en collaboration avec l'ICOMOS, suite à cet atelier.

4. Tombeau des Askia, par M. Moussa Samaké

Mis en péril en 2012 à la demande de l'État partie du Mali, le Tombeau des Askia est sous la menace constante des conflits armés mais également des effets du changement climatique, la paupérisation de la population, la pression anthropique, la pénurie de matériaux, l'insuffisance de formation en ressources humaines, la divagation des animaux. Des mesures correctives ont été mises en œuvre dont l'aménagement du mur de clôture, la formation des maçons et membres du Comité de gestion du tombeau des Askia et la régénération du plan Hasu (*marua crassifolia*). Un plan d'action est prévu pour l'élaboration de l'état de conservation souhaité.

5. Villes anciennes de Djenné, par M. Moussa Moriba Diakité

Classé suivant les critères III et IV, les Villes anciennes de Djenné sont confrontées à l'érosion hydrique et éolienne, à l'empiètements sur les sites archéologiques, à la détérioration des matériaux de construction et aux problèmes liés à la gestion des déchets. Les mesures correctives ont été adoptées pour le bâti dans le tissu urbain et les sites archéologiques, cependant ils ne disposent pas encore de plan d'action chiffré.

6. Tombouctou, M. El Boukhari Ben Essayou

Tombouctou se distingue surtout avec ses trois mosquées et de 16 mausolées de saints dont le classement suit les critères II, IV et V. Inscrits sur la liste en péril en 2012, là aussi à la demande de l'État partie, en raison principalement d'attaques de groupes islamistes armés qui, par la suite, avaient détruits la plupart des mausolées et détruit, dérobé ou endommagé plus de 4100 manuscrits anciens. D'autres problèmes sont notamment des installations inappropriées et d'importants problèmes d'insalubrité. Il s'agit donc pour ces sites d'établir et de mettre en œuvre des mesures correctives pour ces biens.

C. Travaux de groupe : Exercice d'élaboration de la feuille de route

L'élaboration d'une feuille de route pour chacun des sites en péril est aujourd'hui une nécessité. Le travail en groupe était donc proposé pour comprendre la vision à long terme sur les sites en étudiant notamment la trajectoire de chaque site pour atteindre son état de conservation souhaité et en établissant un calendrier permettant de planifier les différentes actions, et surtout les mesures correctives. L'idée n'était pas de reformuler les mesures correctives, mais surtout les étapes générales et des mesures ciblées, de définir les responsabilités et le cadre temporel.

Cependant, les trois sites sont effectivement à des étapes différentes dans cette perspective, considérant que

- le PNNK dispose déjà d'un DSOCR et d'une feuille de route pour laquelle
- L'élaboration du DSOCR pour la RNAT progresse bien
- Le projet de DSOCR pour le Mont Nimba sera proposé pour adoption par le Comité en septembre 2023 (45 COM)

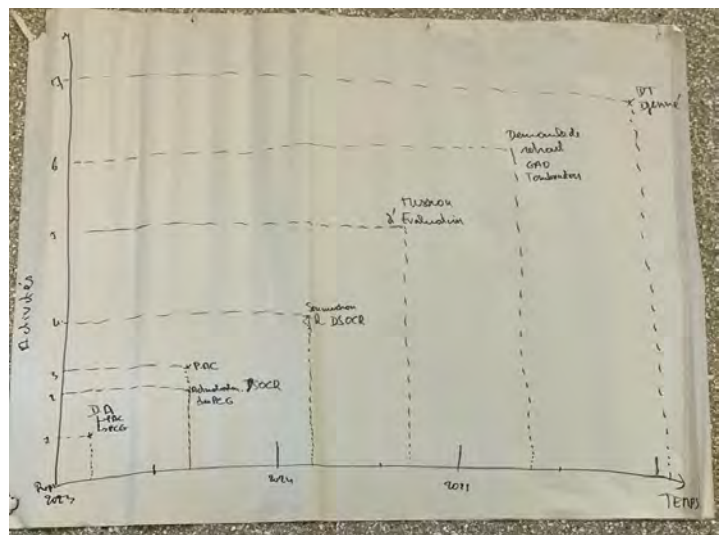
Quant aux sites maliens, l'élaboration du DSOCR est en bonne voie mais nécessite davantage d'accompagnement par l'ICOMOS.

Pour cette session, trois groupes ont donc été constitués tenant compte du niveau d'avancement du DSOCR, mais également du type de patrimoine (culturel ou naturel). Ainsi, les biens maliens ont constitué un groupe, la Réserve Naturel du Mont Nimba & Aïr et Ténéré le deuxième, et le Parc National Niokolo-Koba s'est donc mis à part.

Pour les fins de ce rapport de mission, seules les propositions initiales faites par les représentants des sites sont reflétées mais qui ne pourront pas toutes être considérés comme réalistes. Suite à l'atelier, il conviendra d'étudier plus en détail les propositions et ambitions pour chaque site et prévoir des réunions ciblées pour affiner les feuilles de route. De nouveau, le Mali représente ici un cas à part avec une nécessité d'affiner les feuilles de route dans le cadre de la finalisation du DSOCR qui sera enfin proposé pour adoption par le Comité du patrimoine mondial.

Le **Mali** a fait une proposition groupée pour les **3 sites (Djenné, Gao et Tombouctou)** :

- Une demande d'assistance internationale pour la révision et la mise à jour de chaque du plan de conservation et gestion au 31 octobre 2023
- La soumission et l'adoption par le Comité du DSOCR en 2024 [réaliste]
- La demande de retrait pour Tombouctou et Gao en 2025 [trop ambitieux]
- La demande de retrait de Djenné en 2026 [trop ambitieux]

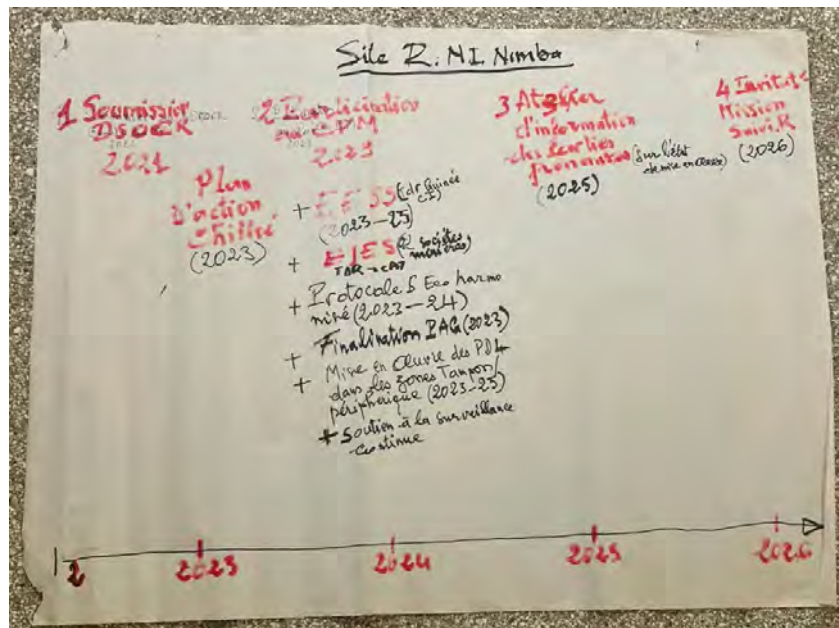


Pour le Mali, il reste un travail sur le DSOCR à prévoir avec l'ICOMOS, y compris une actualisation des données sur l'état de conservation (baseline), et surtout l'élaboration d'un plan d'action chiffré.

Pour le **Mont Nimba (Guinée+Côte d'Ivoire)**, il est proposé :

- 2023 : le projet de DSOCR soumis en 2021 est proposé pour adoption par le Comité à sa prochaine 45^e session ;
- 2023 : développement du plan d'action chiffré ;
- 2023 : finalisation du PAG
- 2023/24 : harmonisation des protocoles écologiques

- 2023-2025 : conduite de l'Évaluation Environnementale sociale stratégique (EESS) et de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sur tous les projets miniers
- Un atelier d'information des parties prenantes en 2025 sur l'état de conservation ;
- Invitation d'une mission de suivi réactif en 2026.



Pour la **Réserve naturelle de l'Aïr et du Ténéré (Niger)**, la feuille de route prévoit notamment:

- 2023-2024 : pour les indicateurs biologiques, les activités proposées visent notamment l'amélioration de l'information sur les indices de présence des espèces ainsi que l'amélioration des connaissances sur la diversité biologique;
- 2024 : pour les indicateurs d'intégrité, les activités proposer ont pour objectif d'améliorer l'état de conservation des habitats clés et d'assurer le contrôle de l'habitat à 95%;
- 2024 : pour les indicateurs de protection et de gestion, il est proposé de se consacrer surtout à la mobilisation des moyens opérationnels pour renforcer la surveillance du bien et l'organisation régulière des missions de suivi biologique, et d'assurer le financement du PAG;

Plan d'Action chiffré R.NAT

Date	Indicateurs	Activités	Respo
2023-2024	Indicateur Bio 1	+ Amélioration de l'info des indices de présence des espèces	UGAP DFZ/AP
		Amélioration des connaissances sur la diversité biologique	UGAP/DFZ/AP Universités Projets-Programmes
2024	Intégrité	Amélioration de l'état des habitats clés	UGAP GNN Consultants
		Contrôle de l'habitat à 95% / Mont-Takoukuyet, Chinet Griboum, Guellet	UGAP/DFZ/AP DRE/LCD DPE/EN
	Gestion	Mobilisation des moyens opérationnels	PTF/Etat ONGs
		Financement du PAG	Projets et programmes
		Organisation: SE/LAP	
2023		Participation à la Réunion CPM	Gestionnaires (DFZ/AP, UGAP)

Le cadre temporel et les responsables en charge devront être clarifiés davantage.

Concernant la problématique des états des habitats clés, vu la taille de l'aire protégée, il est recommandé d'utiliser des images satellitaires moyennant une éventuelle assistance internationale.

Pour le Parc National du Niokolo-Koba (Sénégal) :

Une feuille de route avait déjà été élaborée en 2022, et la séance a permis de faire le point sur son avancement, comprenant notamment :

- Lutte anti-braconnage (moyens terrestres, aériens et nautiques). En 2023, il est prévu d'obtenir des cartes de distribution des postes et de faire une analyse SMART des efforts des patrouilles
- D'ici janvier 2024 il est proposé d'organiser des sessions supplémentaires de renforcement des capacités, notamment pour les drones, les photos-pièges, l'utilisation de GPS, etc.
- Le programme de restauration des mares est en cours virgule à ce jour 4 mares sont restaurées à 100%;
- Poursuite de la réhabilitation des pistes dégradées, notamment dans la zone sud. D'ici fin 2023 il est prévu d'élaborer une carte des pistes réhabilitées.
- Dans le cadre de l'action du programme du suivi écologique, plusieurs actions sont prévues (Programme de pause et suivi de colliers émetteurs sur les Lions, estimation des effectifs de l'élan de derby, Suivi général des éléphants, etc.). Un rapport sur l'état des populations des espèces ciblées est prévu pour janvier 2024.

A - Lutte anti-braço • Moyens terrestres : 3811 op 25 Patrouilles 380 Agents Moyens aeriens : Aquila 111 Moyens nautiques : 01 Vedette	Carte de distri des postes Carte d'efforts patrouilles-SMA Pour 2023
B - Renfort Cap Personnel • Eq : Drones - Photospièges - Jonelles - App. GPS • Formations : Pilote drones - Gestion trappe traitement de mares - CTA AGISOF - enseignement	Sessions suppl de Renforcement Janvier 2024
C - Programme Restauration Mares • 04 mares à 100% restaurées	En cours - Suivre et Est - Restaurer aut 03 mares
D - Rehab Piste Degradé Zone Sud Circuit Niokolo - Wourah - Banihore Circuit Niokolo - Wourah - Banihore Circuit Banihore - Wourah - Banihore Circuit Banihore - Wourah - Banihore	OK - Cartes Piste Réhabilitées Nov - Dec 2023

E - Action Prog Suivi Ecol + Recensement lions, éléphants, éléphants, chimpanzés Programme de pose et Suivi Colliers émetteurs sur la biométrie : 05 colliers Suivi Corail Requin alim et estimation effectifs Eléphants de Derby Suivi Général Suivi UCA B - Depuis nuit BFA et DTS - Données disponibles Rapport Suivi esp. (PNNK) Suivi Effectif et Requin Plan Suivi lion jusqu'à 2024 de suivi stabilisé	OK Rapport Etat des populations des espèces cibles Janvier 2024
---	--

Lors des discussions sur le PNNK, M. Diédiou a soulevé que l'installation des points d'eau serait à revoir car cela peut entraîner des risques sanitaires en rapprochant les populations du parc. Il convient également de travailler en collaboration avec le ministère de l'Élevage et le Ministère du Tourisme pour la valorisation du parc et d'envisager à mettre en place un centre d'interprétation au niveau du parc. De plus, il est recommandé d'envisager la réintroduction d'espèces en voie de disparition et de travailler sur des projets de conservation traditionnels.

En guise de recommandations générales, M. Diédiou a mis en avant qu'il fallait renforcer les connaissances sur la procédure de retrait de la Liste en péril, insistant notamment sur la mission de suivi réactif dans le processus de retrait, et aussi sur l'importance de participer aux sessions du Comité du Patrimoine mondial pour défendre le dossier et connaître les dernières décisions prises par le Comité, et de favoriser la coopération.

Une brève cérémonie de clôture a marqué la fin de l'atelier avant le départ pour Tambacounda en vue de la visite du Parc national du Niokolo-Koba programmée pour le lendemain, jeudi 15 juin 2023.

D. Visite du Parc national du Niokolo-Koba



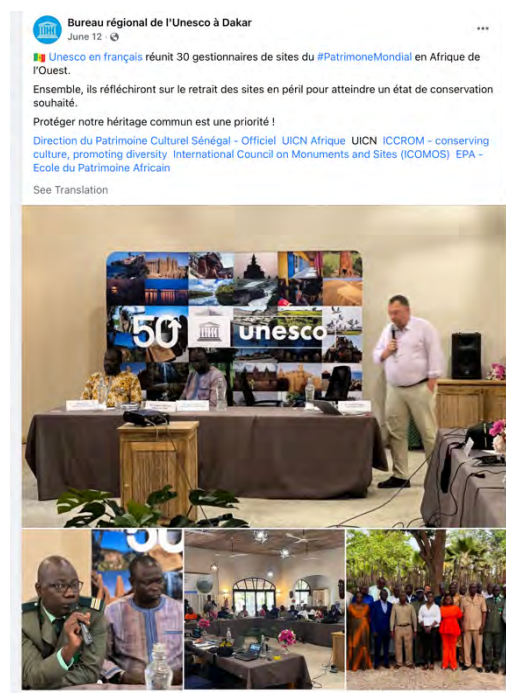
La visite du parc a débuté avec la rencontre avec les agents du parc Niokolo-Koba à Tambacounda pour une présentation du parc, des problèmes auxquels ils sont confrontés et des mécanismes de conservation. La visite a notamment été marquée par les échanges avec les communautés locales dont l'association des guides, le groupement des femmes et les autorités locales qui ont tenu à souligner leur appréciation des actions et activités du parc et des nombreux avantages économiques et sociaux qui découlent de sa gestion et de sa valorisation, mais cette dernière pourrait être renforcée avec la mise en place d'un centre d'interprétation à l'entrée du parc. L'excursion s'est terminée avec la visite des mares restaurées et du Nioko-Lodge qui joue un rôle fondamental dans la valorisation du parc.



Visibilité

L'atelier a bénéficié de considérables efforts de communication, en particulier grâce aux efforts de notre collègue Théodore Somda du bureau de Dakar. La communication comprenait notamment :

- Messages sur les réseaux sociaux, à savoir [Facebook](#) et Twitter)
- Couverture par les médias (télévision et presse écrite)



- Emission de radio pour un débat d'une heure avec Lassana Cissé, Jacques Gomis, Youssouph Diédhiou et moi-même. C'était une émission d'une radio communautaire à Toubacouta, créé par l'UNESCO.

- Publication d'une Webnews sur le site du Centre du patrimoine mondial

- De plus, des kakemonos avaient été produits pour chaque site représenté à l'atelier. Un exemplaire a été remis à chaque gestionnaire de site afin d'appuyer toute occasion de communication à l'avenir.



CONCLUSION

Cet atelier a largement atteint ses objectifs qui visait à faire le point sur l'avancement de l'élaboration d'un DSOCR et sur la mise en œuvre des mesures correctives dans 6 sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest. L'atelier a notamment permis d'approfondir les connaissances des participants, et en particulier des gestionnaires de sites, sur les processus statutaires de la Convention en matière de patrimoine en péril, en mettant un accent fort sur la nécessité de rester mobilisés et les communiqués notamment sur les mesures correctives.

A cet égard, je tiens à soulever en particulier l'importance de la question du développement d'un plan d'action chiffré point en effet, la participation de l'expert de l'ICCROM s'est révélé être d'une importance capitale. Cet élément clé dans la mise en œuvre des mesures correctives reste trop souvent invisible et négligé.

Considérant que l'UNESCO cherche, grâce notamment à l'appui fourni par le gouvernement de Norvège, à promouvoir une perception et une compréhension moins négative de la liste du patrimoine mondial en péril, j'ai insisté sur l'importance de communiquer davantage auprès de partenaires techniques et financiers sur le statut de mise en péril de leur site afin d'obtenir des appuis divers pour la mise en œuvre des mesures correctives. Une telle communication nécessite forcément de la clarté et des détails qui doivent provenir non seulement des

indicateurs proposés dans le DSOCR ou du calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives, mais elle doit s'appuyer aussi sur des chiffres clairs qui reflète le coût de ces mesures, et qui de surcroît permettront un meilleur suivi et des efforts de mobilisation de fonds plus structurés par les États partis et notamment les gestionnaires de sites.

Je tiens à souligner la grande qualité des interventions de l'expert de l'ICCROM, M. Carlo Ossola, qui a démontré une grande aisance de communication et de pédagogie. Cela a été particulièrement bénéfique et apprécié par les participants.

De plus, cet atelier a permis de définir d'importantes prochaines étapes, en particulier pour les sites au Mali dont l'avancement vers un DSOCR nécessite encore du chemin à parcourir. L'effet mobilisateur des différents acteurs, notamment les gestionnaires de sites, est également un aspect important et encourageant. Cela inclut notamment aussi les collègues à Dakar et à Bamako dont l'accompagnement des mesures correctives sera crucial.

Du point de vue logistique et de planification, alors que le choix de Toubacouta a été très judicieux et a offert des conditions idéales pour cet atelier, nous avons noté une certaine insatisfaction d'avoir fait un si long voyage après trois jours d'atelier pour faire une visite du Parc national du Niokolo-Koba. Il y a donc peut-être besoin de revoir ce format afin d'assurer une logistique plus efficace, notamment en vue d'un atelier en Afrique de l'Est.

SUIVI

- Le rapp de l'atelier préparé avec les rapporteurs et le Bureau de Dakar n'est actuellement pas au point et complet, cela devra être fait afin notamment que les feuilles de routes soient complètes et correctement reflétées.
- Assurer les prochaines étapes notamment pour le Mali afin que les projets de DSOCR puissent être finalisés et proposé pour adoption par le Comité en 2024. Pour cela, la mise à jour des données "baselines" doit être finalisée et les projets e DSOCR soumis à l'ICOMOS.
- Le Mali envisage soumettre une assistance internationale pour la mise à jour des Plan de conservation et de gestion qui sont arrivés à terme en 2022. Un suivi sera fait sur cette question avec les gestionnaires des sites maliens ainsi qu'avec la DNPC.
- Assurer un suivi pour les trois sites naturels (points à faire avec Junior Ohouko).
- En vue d'un atelier similaire pour l'Afrique de l'Est, proposer un appui à Enathe et le bureau de l'UNESCO à Nairobi

Annexes

- Note conceptuelle de l'atelier
- Programme final de l'atelier
- Liste des participants consolidée et certifiée
- Discours et présentations faites (WHC, ABs, Gestionnaires des sites, etc.)
- Feuille(s) de route(s)
- Recommandations
- Photos + coupures de presse



Vers le retrait des sites d'Afrique de l'Ouest de la Liste du patrimoine mondial en péril

ATELIER DE SUIVI POUR L'ÉTAT DE CONSERVATION SOUHAITÉ

Toubacouta (Delta du Saloum) - Parc National du Niokolo Koba

12 – 16 juin 2023

L'atelier de suivi pour l'état de conservation souhaité s'est tenu du 12 juin au 16 juin 2023 à Toubacouta et au Parc National Niokolo-Koba. Son objectif principal est de soutenir le processus d'élaboration ou de finalisation du DSOCR et la mise en œuvre des mesures correctives pour les 6 biens (3 naturels et 3 culturels) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en Afrique de l'Ouest, et approfondir les réflexions sur une meilleure utilisation des mesures correctives et de l'état de conservation souhaité en vue d'une mobilisation des partenaires techniques et financiers et de leur soutien à l'atteinte du DSOCR face à la perception négative de la Liste en péril par les États parties et les partenaires à la conservation. Il a également comme objectifs spécifiques de :

- Renforcer les capacités des gestionnaires de sites et des administrations de tutelle sur le processus d'élaboration de l'état de conservation souhaité en vue du retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- Former les gestionnaires de sites et les représentants des administrations de tutelle sur la méthodologie d'identification et/ou de révision des indicateurs en vue du retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- Accompagner les gestionnaires de sites et les représentants des administrations de tutelle à établir une feuille de route pour l'élaboration ou la finalisation du DSOCR, y compris des indicateurs, d'un calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives et d'un plan d'action chiffré, ainsi que de leur intégration dans le plan de gestion du bien en vue du retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- Formuler des recommandations pour une meilleure utilisation des mesures correctives et de l'état de conservation souhaité en vue d'une mobilisation des partenaires techniques et financiers et le soutien à l'atteinte du DSOCR¹.

L'atelier s'est déroulé en deux phases dont une partie théorique avec un éclairage conceptuel du DSOCR et une partie pratique consistant à un partage d'expérience des mesures correctives sur l'état de conservation souhaité des sites du Mont Nimba, de la RNAT et de trois sites culturels du Mali (Djenné, Tomboucou et Gao), figurant sur la liste du patrimoine mondial

¹ Projet de note conceptuelle-Atelier DSOCR-Sénégal

en péril. Il s'agira tout au long du rapport de revenir sur l'ensemble des sessions de l'atelier et de définir les différentes recommandations émises par les participants.



*Les participants à l'atelier DSOCR-Sénégal
© Mouhamed Traoré, Unesco Dakar*

Journée 1 : Lundi 12 juin 2023

09h30 : Cérémonie d'ouverture

- M. Sous-préfet a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants et en se réjouissant de la tenue de cet atelier dans sa localité.
- M. Bakhom : représentant du Maire de la Commune de Toubacouta a adressé un mot de bienvenue et a rappelé l'historique des efforts de conservation, depuis 1932, dans le Delta du Saloum avec l'établissement de forêts classées, puis du Parc National du Delta du Saloum, d'Aire Marine Protégée de Bamboung et de la Réserve de Biosphère. Il a également souligné les menaces auxquelles le bien est confronté avec les effets du changement climatique, la pression anthropique ainsi que le développement économique et social.

- Dr Youssouph Diédhiou : représentant du Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain, insiste sur le fait que l'inscription sur la liste des sites en péril ne constitue pas une sanction mais une opportunité de préservation des richesses et une manière de trouver des mécanismes pour une meilleure gestion de ces sites.
- Lt-Colonel Ibrahima Gueye : représentant du Directeur des Parcs Nationaux du Sénégal, s'est réjoui du choix du Sénégal pour l'organisation de cet atelier qui, est une opportunité de renforcer les liens entre les pays d'Afrique de l'Ouest pour une meilleure gestion du patrimoine naturel et culturel. Dans ce sillage, il espère la mise en place d'une carte visée des efforts planifiés et la mise en œuvre des efforts pour le retrait des sites sur la liste du patrimoine mondial en péril.
- M. Muhammad Juma Muhammad: représentant de l'UNESCO (intervention en ligne), revient sur le constat selon lequel l'Afrique est la deuxième région la moins représentée (8,47%) sur la Liste du patrimoine mondial et la deuxième la plus représentée sur la Liste du patrimoine mondial en péril avec 15 des 55 sites actuellement inscrits sur cette liste. Parmi les 15 biens africains considérés comme en péril, 11 sont inscrits comme biens naturels et 4 comme biens culturels. L'Afrique de l'Ouest en compte 6 dont 3 biens culturels et 3 biens naturels. Il termine son propos en formulant des remerciements à l'endroit des gouvernements de la Chine et de la Norvège pour leur soutien dans l'organisation de cette activité.
- Sous-préfet : Hamath Saiko Ly, après avoir rappelé la situation des sites du patrimoine mondial et la part occupée par l'Afrique l'Ouest, a déclaré officiellement ouvert l'atelier de suivi pour l'état de conservation souhaité.
- M. Oumar Badiane : Directeur du Patrimoine Culturel du Sénégal et par ailleurs modérateur de la session a poursuivi avec un tour de table de présentation des participants et la présentation du programme de la journée.
- Son Excellence M. Souleymane Jules Diop : ambassadeur, délégué permanent du Sénégal auprès de l'UNESCO à Paris a rappelé l'objectif de l'atelier et son rôle dans la promotion du patrimoine naturel et culturel, mais également dans la résolution des problèmes de financement du Fond Africain pour le Patrimoine Mondial.



Cérémonie d'ouverture

© Assietou Kane, DPC



Mots de bienvenue des autorités

© Assietou Kane, DPC

Présentations

Présentation 1 : Note introductive sur l'archéologie en Afrique de l'Ouest, Pr Moustapha Sall de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Les défis et orientations budgétaires ainsi que l'absence de documentation sont à l'origine de la surreprésentation de l'Afrique sur la liste du patrimoine mondial en péril. A cela s'ajoute l'absence de suivi de la perspective économique qui accompagne l'inscription des sites en termes de création d'emploi. Cette absence de retombées économiques pose un problème de survie de la population qui prend généralement des initiatives, faute d'alternatives, susceptibles d'entraîner une dégradation des sites comme le cas du pillage des amas coquilliers.

Recommandations : Il faudrait revoir les législations pour avoir une application correcte des mesures, renforcer la formation du personnel dans la conservation et la restauration du patrimoine culturel et enfin valoriser les biens du patrimoine en ayant un tourisme et des circuits interconnectés. De plus, sensibiliser également les acteurs politiques et toutes les

parties prenantes y compris les communautés locales pour un meilleur impact sur les collectivités territoriales.

Présentation 2 : Processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, David Stehl Unesco

Mention :

- Paragraphe 191 des Orientations
- 2007 : Décision 31 COM 7.3
- 44 COM 7.1

Sur les 15 sites en péril d'Afrique, 4 ont un DSOCR et les 12 autres n'en disposent pas en raison des problèmes sécuritaires, environnementaux ou des projets de développement qui retardent le processus d'élaboration. L'état de conservation souhaité pour le retrait sur la liste du patrimoine mondial en péril DSOCR repose sur 4 points notamment les indicateurs de suivi de la VUE, la logique du choix des indicateurs, la méthode de vérification de chaque indicateur et un calendrier de plan d'action.

Recommandations : Développer des curricula, des diplômes dans les universités et d'autres démarches de renforcement de capacités à travers le mentorat. Renforcer le rôle des universités africaines pour former les experts dans les réformes de mise en réseau et le partenariat entre les institutions. Trouver un financement alternatif au-delà de l'assistance internationale et fonder une synergie entre les universités et les professionnels dans la recherche de fonds.

Présentation 3 : Aperçu de la stratégie pour développer l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien sur la liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) dans la région Afrique (2021-2025), David Stehl

Un DSOCR doit être élaboré et soumis un an après l'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril. Son suivi est intégré dans le plan de gestion du bien et les progrès sont évalués

au niveau des rapports SOC. La réalisation du DSOCR entraîne le retrait sur la liste du patrimoine mondial en péril par décision du comité du patrimoine mondial.

Une analyse SWOT a été réalisée suite à laquelle est mise en place une stratégie pour développer l'état de conservation souhaité. Chaque DSOCR doit être adapté à la situation et l'analyse du site avec la participation active des communautés et le soutien des organisations consultatives.

Recommandations : Inviter tous les sites présents sur la liste en péril à disposer d'un DSOCR avant le 1^{er} février 2025

Présentation 4 : Processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril et mécanisme de suivi pour le retrait, Dr Youssouph Diédhiou, UICN

Rappel des 3 composantes de la VUE.

Dans le cadre du processus d'inscription sur la liste en péril et le mécanisme de suivi pour le retrait, il faut d'abord que le site soit inscrit sur la liste en péril avant d'enclencher un mécanisme de suivi réactif qui s'articule autour de quatre mesures possibles (maintien, inscription, retrait définitif, informations), suivi d'une mission de conseil.

Présentation 5 : Leçon apprise du Parc National Los Katios en Colombie, Kathy Kischka

PNLK en danger en 2009, a mis en place un plan d'urgence qui a abouti à un état de conservation considérablement amélioré, ayant induit le retrait du site de la liste en péril, en 2015. Quatre facteurs expliquent le succès de la Colombie dont :

- La reconnaissance par l'État de l'opportunité que représente l'inscription ;
- La vaste coopération pour la mobilisation des ressources financières et techniques ;
- La stratégie de conservation ;
- L'engagement de l'État.

Recommandations : Trouver un moyen de concilier développement économique et valorisation du patrimoine.

Présentation 6 : Plan d’actions chiffré et contribution à la mise en œuvre effective des mesures correctives et à l’atteinte de l’état de conservation souhaité, ICCROM

L’ICCROM est dans une phase d’élaboration d’un document qui vise à aider les États et les gestionnaires de sites à réaliser des plans d’action chiffrés. Afin d’avoir une compréhension commune de la terminologie, un glossaire est en cours d’élaboration. Le plan d’action chiffré permet surtout d’établir une communication et rechercher des fonds. Le mécanisme consiste à définir les indicateurs et les mesures correctives mais également à établir un cadre temporel et à définir les objectifs du plan d’action chiffré.

Recommandations : Le plan d’action chiffré doit être en cohérence avec le plan de gestion du site concerné

Présentation 7 : Processus de retrait du Parc National de la Comoé de la Liste du Patrimoine en péril (2003-2017), Lt/Cl Yao Roger Kouadio

Classé au patrimoine mondial suivant les critères IX et X, le Parc National de la Comoé fut confronté à de nombreuses difficultés notamment la crise socio-politique, le braconnage sur la grande faune mammalienne et l’absence de mécanisme de gestion qui, lui ont valu son inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril. Le processus de retrait de la liste en péril a été enclenché avec la définition des défis et difficultés du bien mais également à travers la mise en œuvre de mesures correctives, des recommandations et de l’état de conservation souhaité. Avec la qualité et la fiabilité des informations fournies, les indicateurs du DSOCR ont été validés avec les experts ayant conduit le retrait du site sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Les clés du succès :

- *Volonté de l’Etat en mettant en place l’OIPR*
- *Mobilisation des partenaires techniques et financiers*
- *Appui et engagement des autorités administratives et des populations locales*

- *Rapportage régulier sur l'état de conservation du bien*

Questions/Réponses : Mécanisme de financement durable du PN de la Comoé, utilisation de l'intelligence artificielle pour le dénombrement des mammifères

- La coopération allemande a effectué un placement d'un montant de 10 000 000 € dans une banque ivoirienne dont les intérêts générés annuellement sont mis à la disposition de l'OIPR pour la mise en œuvre des activités de gestion.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle a permis d'utiliser les images issues des pièges photographiques et de développer un logiciel dont l'algorithme détermine les effectifs de la faune.

Présentation 8 : Partage d'expérience sur le processus de développement de l'état de conservation souhaité des 3 sites culturels du Mali, M. Lassana Cissé

Cette présentation s'articule essentiellement autour des menaces qui pèsent sur les sites culturels du Mali. Les villes anciennes de Djenné sont confrontées à l'érosion hydrique des sites archéologiques, au pillage des sites archéologiques, à l'altération de l'architecture, aux problèmes d'assainissement et d'occupation anarchique des sites archéologiques et des berges. A Gao le tombeau des Askia n'échappe pas non plus aux effets du changement climatique avec la raréfaction de l'espèce végétale (*Maerua crassifolia* appartenant à la famille des Capparaceae) dont le bois est utilisé dans la construction des charpentes au niveau du tombeau des Askia.

Synthèse par Dr Youssouph Diédhiou : Le processus de retrait est dynamique et nécessite une mobilisation au niveau national et international avec l'appui des universitaires. La connaissance de la procédure est fondamentale pour le retrait sur la liste en péril notamment à travers la mission de suivi réactif. Les États doivent se rapprocher du comité du patrimoine mondial et des organisations consultatives pour prendre connaissance de ces procédures. Le PNNK disposant déjà son DSOCR, doit inviter une mission de suivi réactif en vue du retrait du parc sur la liste en péril.



Présentation du plan d'action chiffré

© Assietou Kane, DPC



Présentations des participants

© Assietou Kane, DPC

Journée 2 : Mardi 13 juin 2023

09h30

Présentation 1 : Etat de conservation du Parc national du Niokolo-Koba, de la mise en œuvre des mesures correctives et des progrès pour l'atteinte du DSOCR, Commandant Jacques Gomis

Dans la mise en oeuvre des mesures correctives, le PNNK s'active dans la mise en place du dispositif de lutte anti braconnage basées sur des moyens aériens, le renforcement des capacités du personnel du bien, la mise en œuvre du programme d'urgence de restauration des mares, la réhabilitation des piste impraticables, l'actualisation du programme de suivi écologique du parc, l'aménagement du paturage et des points d'eau dans les villages autour du bien, marquages des limites du parc et l'interdiction d'une quelconque activité extractive à l'intérieur et à l'extérieur du bien. En termes d'efforts sont notés : le nettoyage des fourrés de *Mimosa*

pigra dans 4 mares et 1 financé par Niokolodge, l'audit environnemental avec AREZKI SA dans la carrière de Mansadala et beaucoup d'efforts de suivi de la faune avec les pièges photographiques.

Le défi principal du PNNK est de retirer le parc de la liste du patrimoine mondial en péril et élaborer un nouveau plan d'aménagement et de gestion (2024-2028).

Recommandations : harmoniser les actions entre Ministères en charge de l'Environnement et des Mines pour la délivrance des permis miniers, intégrer le PNNK dans les plans locaux de développement, intégrer les infractions dans la nouvelle loi sur la biodiversité, mettre en place un mécanisme de financement durable du parc, densifier le bornage, contrôler les feux de brousse, trouver un équilibre entre gestion et activité économique, analyser chaque mesure corrective et les indicateurs.

Présentation 2 : Etat de conservation de la Réserve naturelle intégrale de Mont Nimba, M.Mory Douno

Le Mont Nimba qui fait face à des problèmes liés à des projets miniers et routiers, s'est fixé comme défi de disposer d'un taux de couverture de 100% du bien et d'une base de données actualisés sur les ressources naturelles du bien. Le bien dispose déjà d'un DSOCR et d'une feuille de route qui restent à être approuvés par le Comité du Patrimoine mondial.

Recommandations : valider le PAG et le PG de la Guinée, mettre en place un mécanisme de financement durable pour l'ensemble du bien, appuyer les communautés dans les plans, mettre en place d'une base de données actualisée sur les ressources naturelles, renseigner les mesures correctives en attendant l'approbation du comité.

Présentation 2 : État de conservation de la Réserve Naturelle de l'Aïr et du Ténéré, Niger

La Réserve Naturelle de l'Aïr et du Ténéré a été classée au patrimoine mondial de l'Unesco suivant les critères VII, IX et X. Elle est confrontée au changement climatique, à

l'envahissement du *Prosopis juliflora*, au braconnage et à l'exploitation du bois. Le gestionnaire est revenu sur les mesures correctives du dernier suivi réactif, le système de suivi écologique, l'état de conservation souhaitée pour le retrait de la RNAT de la liste du patrimoine mondial en péril ainsi que sur les perspectives.

Recommandations : impliquer les populations et collectivités locales dans la gestion de la réserve, faire approuver le DSOCR, financer la mise en œuvre du PAG, opérationnaliser l'accord de cogestion dans le cadre de l'intercommunalité.

Présentation 3 : État de conservation du Tombeau des Askia

Classé selon les critères II, III et IV, le Tombeau des Askia est sous la menace constante des conflits armés mais également des effets du changement climatique, la paupérisation de la population, la pression anthropique, la pénurie de matériaux, l'insuffisance de formation en ressources humaines, la divagation des animaux. Des mesures correctives ont été mises en œuvre dont l'aménagement du mur de clôture, la formation des maçons et membres du comité de gestion du tombeau des Askia et la régénération du plan Hasu (*aruacrassifolia*). Un plan d'action est prévu pour l'élaboration de l'état de conservation souhaité.

Recommandations : sensibiliser les communautés locales sur les enjeux de la conservation durable, créer un cadre d'échange entre l'ensemble des parties prenantes, mobiliser des ressources financières

Présentation 4 : État de conservation des Villes anciennes de Djenné, M. Moussa Moriba Diakité

Classé suivant les critères III et IV, les villes anciennes de Djenné sont confrontées à l'érosion hydrique et éolienne, à l'empiètements sur les sites archéologiques, à la détérioration des matériaux de construction et aux problèmes liés à la gestion des déchets. Des mesures

correctives de la dernière mission de suivi réactif ont été adoptées pour les sites archéologiques cependant le site ne dispose pas encore de plan d'action.

Recommandations : renforcer la surveillance dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Présentation 4 : État de conservation de Tombouctou, El Boukhari Ben Essayou

Tombouctou dispose de 3 mosquées et de 16 mausolées de saints dont le classement suit les critères II, IV et V. Ces sites classés sur la liste en péril en raison de l'invasion des Wahabites fait l'objet d'agressions, d'installations inappropriées et sont grandement affectés par l'insalubrité. Il s'agit donc pour ces sites d'établir et de mettre en œuvre des mesures correctives pour ces biens.

D'une manière générale les sites maliens souffrent tous des problèmes de sécurité et du manque de budget pour la conservation et la valorisation.



Partage d'expérience du Parc national de la Comoé
© Assietou Kane, DPC



Présentation du DSOCR
© Assietou Kane, DPC

Journée 3 : Mercredi 14 juin 2023

Début des activités : 09h30

Travaux de groupe : Exercice d'élaboration de la feuille de route par groupe de travail

L'idée est d'avoir une vision à long terme sur les sites en étudiant la trajectoire des sites pour arriver à un état de conservation souhaité et en établissant un calendrier permettant de planifier les actions. Pour ce faire, il faut établir une liste des mesures, identifier les indicateurs, définir les responsabilités et le cadre temporel. Trois (03) groupes sont constitués dans le cadre de cet exercice dont les biens maliens, la Réserve Naturel du Mont Nimba & Air et Ténéré ainsi que le Parc National Niokolo Koba.

Pour le **Mali** qui a fait une proposition réalisée par les 3 sites (Djenné Gao et Tombouctou), nous avons :

- La demande d'assistance pour la révision du plan de gestion en 2023 ;
- La soumission du DSOCR en 2024 ;
- La demande de retrait pour Tombouctou et Gao en 2025 ;
- La demande de retrait de Djenné en 2026.

Pour le **Mont Nimba** nous avons :

- La soumission DSOCR en 2021 ;
- Le plan d'action chiffré en 2023 ;
- La participation au comité du patrimoine mondial en 2023 ;
- Un atelier d'information des parties prenantes en 2025 sur l'état des mises en œuvre ;
- Une mission de suivi réactif en 2026.

Pour la **réserve naturelle de l'Air et du Ténéré** nous avons :

- Les indicateurs biologiques ;
- Les indicateurs d'intégrité ;
- Les indicateurs de protection et de gestion ;
- Le cadre temporel et les responsables en charge restent à définir.

Pour le **Parc National Niokolo-Koba**:

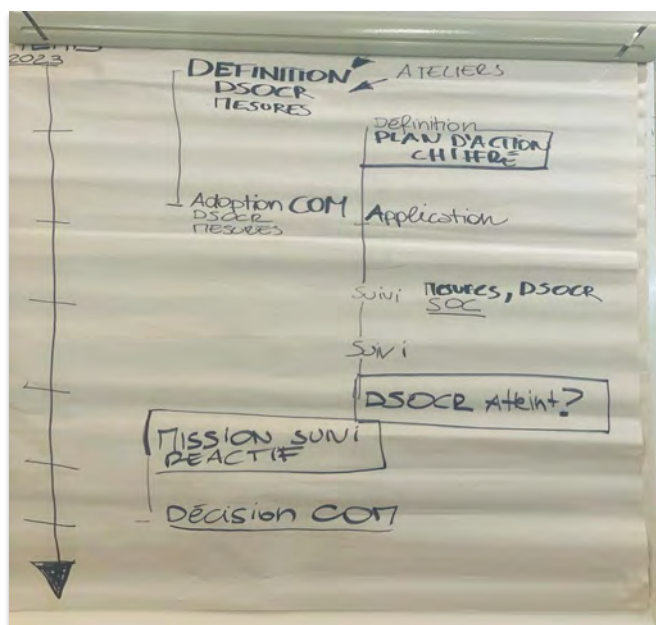
L'état de mise en œuvre des mesures a été évalué pour chaque mesure accompagné d'un cadre temporel. Cependant les indicateurs et les responsables en charge restent à définir.

Recommandations générales Dr Diédhiou : avoir connaissance de la procédure de retrait sur la liste en péril, insister sur la mission de suivi réactif dans le processus de retrait, participer impérativement à la rencontre du Comité du Patrimoine mondial pour défendre le dossier et connaître les dernières décisions prises par le comité, favoriser la coopération.

Mont Nimba : Problématique des mines en Guinée donc soumission d'une étude d'impact environnemental social et stratégique sur tous les projets miniers.

RNAT : Problématique des états des habitats clés vue la taille de l'aire protégée donc utiliser des images satellitaires avec une possibilité d'obtenir une assistance internationale.

PNNK : Installation des points d'eau à revoir car peut entraîner des risques sanitaires en rapprochant les populations du parc, travailler en collaboration avec le Ministère de l'élevage et le Ministère du Tourisme pour la valorisation du parc, envisager à mettre en place un centre d'interprétation au niveau du parc.



Plan d'action chiffré
© Assietou Kane, DPC



Présentation du plan d'action chiffré du PNNK
© Assietou Kane, DPC



Cérémonie de clôture de l'atelier
© Assietou Kane, DPC



Travaux de groupe
© Assietou Kane, DPC

14h : Voyage au Parc National du Niokolo-Koba

Jour 4 : 7h 00

Visite du Parc national du Niokolo-Koba

La visite du parc a débuté avec la rencontre avec les agents du parc Niokolo-Koba au niveau de Tambacounda pour une présentation du parc, des problèmes auxquels ils sont confrontés et des mécanismes de conservation. La visite est notamment marquée par les échanges avec les communautés locales dont l'association des guides, le groupement des femmes et les autorités locales qui se réjouissent des actions et activités du parc et des nombreux avantages économiques et sociaux qui découlent de sa gestion et de sa valorisation. L'excursion s'est terminée avec la visite des mares restaurées et du Nioko-Lodge qui joue un rôle fondamental dans la valorisation du parc.

Recommandations : collaborer avec le Ministère du Tourisme dans le cadre de la valorisation du parc, mettre en place un centre d'interprétation à l'entrée du parc, envisager la

réintroduction d'espèces en voie de disparition, travailler sur des projets de conservation traditionnels.



Échanges avec les communautés locales
© Assietou Kane, DPC



Échanges sur les mesures de mise en œuvre correctives
© Assietou Kane,

En définitive, l'atelier de suivi pour l'état de conservation souhaité a permis d'évaluer la mise en œuvre des mesures correctives et les progrès pour l'atteinte du DSOCR des sites du Niokolo-Koba (Sénégal), de la Réserve Naturelle du Mont Nimba (Guinée Conacry), des Réserves Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger), du Tombeau des Askia, des Villes anciennes de Djenné et de Tombouctou (Mali). En termes de résultats, l'atelier a contribué à l'élaboration des plans d'action chiffrés des six (06) sites cités ci-dessus et a été l'occasion d'émettre des recommandations dont la principale invite les États parties à avoir connaissance de la procédure de retrait sur la liste en péril en insistant sur la mission de suivi réactif dans le processus de retrait et de participer impérativement à la rencontre du Comité du Patrimoine mondial pour défendre le dossier et connaître les dernières décisions prises par le comité.



Parc du Niokolo-Koba , Grand mirador, Niokolodge
© Assietou Kane, DPC



African World
Heritage Fund



ICOMOS
conseil international des monuments et des sites



Avec l'appui financier de:



Norway

